PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 11 mai 2017.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 4 mai 2017.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 19 h 00.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Barbara TROUGNAC.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX (procuration à Etienne GASQUET), Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO, Annie SUD (arrivée à 19h05).

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Andrée CARDONA a été nommée secrétaire de séance.*

I. DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE PC03147517M0008 (26/2017)

Monsieur le maire indique qu'il convient de donner une délégation de signature pour le permis de construire numéroté PC03147517M0008. Ce permis a été déposé par Monsieur le maire, il ne peut donc pas signer les documents relatifs à cette demande et propose donc de donner délégation de signature à Madame Andrée CARDONA, 1ère adjointe, concernant ce dossier.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner délégation de signature à Madame Andrée CARDONA pour la signature des documents relatifs au dossier de permis de construire numéroté PC03147517M0008.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Barbara	TROUGNAC

II. IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS FREE « LIEU DIT COULOUME » (27/2017)

Monsieur le Maire présente la demande de l'entreprise FREE Mobile pour l'implantation d'une antenne relais lieu dit COULOUME.

Il présente le dossier d'information ainsi que le rapport de simulation de l'exposition ; il s'agit en l'occurrence d'installer une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 Mhz pour contribuer à la couverture de la commune en 3G et 4G.

Le projet consiste en l'installation d'un pylône d'environ 35 m, support d'antennes, sur un terrain communal situé à proximité de la station d'épuration. Le bail stipule ainsi la location en partie (100 m²) des parcelles A319, 325 et 329. L'antenne sera implantée sur la parcelle C319 moyennant un loyer annuel de 4 500.00 €. Le bail est consenti pour une durée de 12 années consécutives.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet d'implantation d'antenne relais au lieu dit Couloume.

Arrivée d'Annie SUD à 19h05.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'implantation de l'antenne relais lieu dit COULOUME moyennant un loyer annuel de 4 500.00 € et de donner délégation à Monsieur le maire afin de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Barbara	TROUGNAC
Annie	SUD

III. LOCATION DU LOCAL SIS 6 RUE JEAN JAURES A L'ENTREPRISE JUNIOR FACADE : SUSPENSION DE LOYERS POUR TRAVAUX (28/2017)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'entreprise **JUNIOR FACADE**, locataire du local sis 6 rue Jean Jaurès, a réalisé des travaux de réhabilitation du bâtiment dont la commune est propriétaire. Ces travaux s'élève à 1 000 € HT.

Monsieur le maire propose donc de suspendre les loyers de l'entreprise **JUNIOR FACADE** pendant 2 mois et demi ce qui correspond au montant des travaux entrepris (2 mois et demi x 400.00 € (montant du loyer)).

Il rappelle que par délibération n°12/2017, le conseil municipal a décidé de fixer le montant du loyer mensuel à 400.00 € révisable annuellement. Une caution de 400.00 € sera également demandée au premier mois de location.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suspendre les loyers de l'entreprise **JUNIOR FACADE** pendant 2 mois et demi (du 1er mai au 15 juillet inclus) ce qui

correspond à la somme de 1000.00 € ; ceci afin de couvrir le montant des travaux pris en charge par l'entreprise soit 1 000.00 €, fixer le montant mensuel de la location à 400.00 €, fixer le montant de la caution à 400.00 € et consentir le bail à partir du 1er mai 2017 révisable annuellement à partir du 1er mai 2018.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Barbara	TROUGNAC
Annie	SUD

IV. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C766 – EMPLACEMENT RESERVE (29/2017)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération (n°63/2016) a été votée pour l'acquisition de la parcelle cadastrée C766, situé route de Beaufort, appartenant à Monsieur BERGOUGNAN.

Maître VERDIER, notaire de la commune, nous stipule par courrier que le dossier d'usage sera constitué par Maître BERIO, notaire à Nice.

Aussi, Monsieur le Maire indique la nécessité de délibérer sur le choix du notaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'achat de la parcelle C766 aux conditions définies dans la délibération n°63/2016, de confier la constitution du dossier d'usage à Maître BERIO (Nice), notaire de Monsieur BERGOUGNAN et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame Andrée CARDONA (1ère adjointe) à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Barbara	TROUGNAC
Annie	SUD

V. PRET DE LA SALLE DES FETES CLAUDE NOUGARO POUR LES PARTIS POLITIQUES (30/2017)

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de délibérer afin de prêter à titre gracieux la salle des fêtes pour les partis politiques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prêter à titre gracieux la salle des fêtes Claude Nougaro aux parties politiques afin que ceux-ci puissent tenir leurs réunions.

Loïc MAHE demande s'ils fournissent une attestation d'assurance. Monsieur GASQUET indique que cela n'est pas nécessaire.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Barbara	TROUGNAC
Annie	SUD

VI. QUESTIONS DIVERSES

1 – Expropriation : le juge se déplace sur la commune lundi prochain. Monsieur le maire a bon espoir que le dossier aboutisse rapidement.

2 – Maison civile et associative : les travaux de l'ancienne école avancent rapidement. Les faux plafonds permettront de réaliser des économies d'énergie. Le passage des câbles sera aussi facilité.

3 – R.H. : L'intégration de Monsieur Joseph SOSA à l'équipe technique se passe bien, le travail est bien réalisé.

4 – Château : la vente initialement prévue est retardée. D'autres acquéreurs se sont manifestés. Il est désormais envisagé une résidence séniors.

5 – Cérémonie du 8 mai : un reportage télé sur la cérémonie de SAINT CLAR sera prochainement diffusé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PAVAN	Jean-Pierre	
TROUGNAC	Barbara	